

LES CINQ AVANTAGES EXCLUSIFS DE DÉLICÉS ET GOURMANDISES

DÉLICÉS ET GOURMANDISES, enseigne phare de la société **MERRIOS**, reste figée sur ses anciens arguments publicitaires. Le document reçu le 23 septembre 2022 ne fait que reprendre les termes des campagnes précédentes :

- « Jusqu'à – 60 % de réduction sur tout le catalogue » (dans le cas présent, sur 42 articles, seuls 2 sont concernés par la réduction de 60 %)
- « Votre cadeau surprise offert pour toute commande » (sans aucune information sur la nature du cadeau, puisque par définition, il s'agit d'une surprise)
- « un cadeau bien être et réflexion » réservé à toute commande supérieure ou égale à 32 € (en photo un fauteuil de relaxation d'une valeur de 499 € réservé à un seul gagnant, tous les autres recevront un autre ensemble bien être et relaxation d'une valeur de 6 €, sans autre précision)
- « des frais de port réduits » (2,90 € au lieu de 7,95 €)
- « Votre facilité de paiement » (l'encaissement du paiement différé d'un mois)

Le document publicitaire énonce des affirmations ambitieuses : « 100 % qualité » « 100 % satisfait ou remboursé », « 100 % respect du consommateur ». Cette dernière auto proclamation constitue véritablement une provocation, à lire toutes les réclamations - concernant notamment les opérations de loterie commerciale – qui parviennent au **Réseau anti-arnaques**.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 **PARTHENAY cedex** (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du **RAA**.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (*president@arnaques-infos.org*)